

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018

Etaient présents :

Messieurs Pascal CHAPELLE, Stéphane DARLE, Jean GRANGHON, Dimitri FOURNERIE, Cédric MARTIN, Philippe MEYZONET et Mme Sandrine RABASTE

Absent et ayant donné pouvoir : M Jean ARNAUD donné pouvoir à M. GRANGHON Jean
Absents : Mmes EYRAUD Noëlle, TANGHE Laëtitia

Secrétaire de séance : Mme Sandrine RABASTE

Dossier du personnel communal :

Suite à l'arrêt de travail de la secrétaire de mairie jusqu'au 7 janvier prochain, Monsieur le Maire demande au conseil son accord pour faire appel au service remplacement du Centre de Gestion de la Haute-Loire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour engager ce remplacement.

Une personne pourrait intervenir à compter de la semaine 47 durant 5h50 par semaine en attendant d'avoir en plus une autre personne pour effectuer les 22h de secrétariat / semaine.

Dossier voirie :

Monsieur le Maire informe le conseil que l'État a apporté une réponse positive à la demande exceptionnelle de subvention DETR suite aux orages du printemps 2018. La subvention s'élève à 50 % pour un montant prévisionnel de travaux de 102 000€ HT.

Quelques travaux ont déjà débuté : un aqueduc a été débouché, plusieurs fossés ont été refaits, il reste encore des fossés à reprendre, les accotements de la traversée de Chamborne nécessitent des travaux et un plan d'aménagement se révèle nécessaire sur différents points (eaux pluviales, sécurité, vitesse), les accotements de la traversée de Sembadel-Gare sont à reprendre avec des aménagements pour le stationnement et la vitesse, la réfection de cinq chemins (la Soucheyre, Chamborne, Almance, Plagnes).

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De lancer l'étude pour diagnostic et propositions de travaux en collaboration avec le Département et le Parc Livradois Forez en tant que maître d'œuvre pour la traversée de Chamborne.

- Faire réaliser le curage des fossés recensés et restants à nettoyer

- Les accotements de Sembadel seront également réalisés après étude avec le Département et la commune de Sembadel.

- la réfection des cinq chemins détériorés.

D'autres points ont été abordés :

- Une demande d'amélioration d'un chemin rural à Mortessagne concernant la desserte d'une habitation a été adressée par le propriétaire concerné au Conseil. Il s'agit d'un chemin communal enclavé, pentu, difficile d'accès en hiver. Le Conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'aménagement de ce chemin et demande au maire de procéder à la demande de devis. D'autres travaux de voirie sont prévus :

- Un curage de certains fossés seront réalisés par l'entreprise REMOND

- Un chantier d'élagage a commencé dans le bourg sur certains arbres, d'autres seront traités durant l'automne.

Dossier urbanisme :

- Le plan local de l'habitat émanant de la communauté d'agglomération du Puy est exposé par Mr le Maire. Il rappelle que celui-ci est valable pour six ans et présente les objectifs, tels que l'amélioration de l'habitat, la reconquête des centres bourgs, des aides aux logements communaux ainsi qu'un suivi des actions menées.
Le conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan local de l'habitat construit par la communauté d'agglomération du Puy en Velay.
- Une vente de parcelles boisées à la Soucheyre et Félines est émise par notaire dans le cadre du droit de préférence, quatre parcelles formant un tout indissociable.
Le Conseil après avoir délibéré, décide de faire jouer son droit de préférence pour l'achat de ces parcelles.
- Une réflexion est menée quant à une proposition immobilière faite par un propriétaire. Celle-ci nécessite une réflexion approfondie pour pouvoir mener à bien un éventuel projet. Le conseil ne souhaite pas se prononcer dans l'immédiat et demande un délai de réflexion supplémentaire.

Dossier CLECT avec la communauté d'agglomération du puy

M. le maire explique que certaines charges sont transférées entre les communes et l'agglomération suite aux prises de compétences.

La communauté d'agglomération a souhaité prendre les charges correspondant au contingent incendie.

Le conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de la CLECT

Dossier service unifié pour la gestion des anciens équipements communautaires ALSH et Gymnase

La communauté d'agglomération n'a pas souhaité garder la compétence « gestion des centres de loisirs et des gymnases »

Il est possible de créer un service unifié permettant de reprendre la gestion de ces équipements associant chaque commune volontaire souhaitant être membre. La commune de la Chaise Dieu serait commune porteuse de ce service. Une présentation d'une convention est faite par M. le Maire avec l'ensemble des articles indiquant la future gestion. La commune de Félines aurait 2 membres (titulaire + suppléant) dans cette structure. Il précise également le fonctionnement de ce service et le coût que celui-ci entraîne.

Le conseil après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'entrer dans ce service unifié pour la gestion du gymnase et du centre de loisirs.

Le conseil désigne comme membres représentants Monsieur Philippe MEYZONET Titulaire et Mme Sandrine RABASTE Suppléante.

Le conseil donne pouvoir au maire pour la signature de la convention.

Délibération sur la nouvelle proposition tarifaire de la cantine avec l'IME

Mr le Maire indique tout d'abord le prix actuel d'un repas qui est de 3,56€ à l'achat. Il rappelle également la qualité des repas et du service rendu. Suite à un déficit dû à l'augmentation importante des denrées, L'IME se voit d'augmenter de façon significative le prix du repas à 4,62€, soit une augmentation de 1,08€ par repas.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- accepte l'augmentation du repas de l'IME à 4,62 € à partir du 1^{er} janvier 2019.
- de prendre en charge 0,50€ par repas et par enfant jusqu'aux vacances d'été 2019. Cet effort permettra d'éviter aux familles de subir une augmentation brutale et conséquente du coût du repas. Durant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019 le prix du repas sera de 4,10€.
- A partir du 1^{er} septembre 2019, la totalité de l'augmentation du repas incombera aux familles soit un prix de repas à 4,62 €.

Délibération sur demande d'adhésion de communes au syndicat SEAVR

Deux nouvelles communes, Saint Etienne du Vigan et Rauret, souhaitent adhérer au syndicat SEAVR.

Après avoir délibéré, le conseil décide :

D'accepter l'intégration de ces deux communes et la modification des statuts du SEAVR sachant qu'ils devront être à nouveau revus compte tenu de la compétence eau assainissement transférée à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay depuis le 1^{er} janvier 2018.

Dossier liste électorale suite à modification du logiciel de gestion

Suite à la mise place du registre électoral unifié, deux conseillers municipaux (titulaire et suppléant), pris dans l'ordre du tableau d'élection, doivent être désignés pour le contrôle de la liste électorale. Mme Sandrine RABASTE est désignée Titulaire et M. Cédric Martin comme suppléant.

Colis de Noël aux aînés

Les colis seront livrés à la mairie de Félines le vendredi 14 décembre, il incombe aux conseillers de les récupérer ce jour-là et de les distribuer selon leur village de référence avant les fêtes.

Cérémonie des vœux 2019

La cérémonie des vœux 2019 aura lieu le dimanche 13 janvier 2019 à 11 heures.

Questions diverses

M. le Maire rappelle qu'il faut déposer une fiche si on souhaite obtenir une subvention dans le cadre du contrat LEADER du Pays Lafayette pour les travaux de l'ancienne chapelle du couvent.

Après avoir délibéré, le conseil décide :

De donner autorisation au maire de déposer une fiche et lui donne tous pouvoirs pour ce

dossier de demande.

Suite à la dernière réunion en septembre avec Le cabinet REALITES sur la carte communale partielle, celui-ci vient d'envoyer des propositions de périmètres. La commission urbanisme devra se réunir prochainement pour les étudier.

Une convention est nécessaire avec la communauté d'agglomération du Puy en ce qui concerne les sentiers de randonnées. L'agglomération gère les balisages et la création de parcours. L'entretien des chemins revient aux communes. Le conseil accepte la proposition et donne pouvoir au Maire de signer cette convention.